

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT PROCES VERBAL
Séance du 5 février 2019**

Date de l'affichage du compte rendu : 07/02/2019

Présent(s) : *BERGEON Jean-Luc, CAVALIER Nancy, CONGE Olivier, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, FRUS Sandra, GASIGLIA Eric, HEQUET Patrice, JUDE Erick, LETERTRE Marie-France, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RAZON Christine, SAUVAIRE Jacques, WARNERY Catherine*, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : *BEDES Jean-Christophe, COULET Gabriel, DESSEAUX Pascal, MILLET Vincent, RUY Simon, VALBRUN Pierre, VEZIES Christine*.

Absent(s) excusé(s) : *FLOURY Chrystelle, FORGE Chrystèle, LE BONNIEC Marie, NOGARET Julien, RUIZ Céline*.

Mme Sandra FRUS est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité : choix du lieu de réunion pour les conseils municipaux.

2019_31 Approbation de l'APD – Théâtre des arènes

Rapporteur : M. le Maire, JL Bergeon

Monsieur le maire rappelle l'histoire des arènes à Saint-Christol construite en 1964. Les choses ont évolué en termes de sécurité depuis lors. Cette tradition est très liée à la tradition viticole car elle a débuté par des courses improvisées dans les cours des mas, par les employés agricoles. L'association Lou Ferri a été créée en 1921, elle a donc près de 100 ans. Un diagnostic a été réalisé en 2016 : pas de possibilité d'adapter la structure, de la transférer ailleurs, risque de fermeture ; la seule option est de construire de nouvelles arènes ailleurs. En 2003 ont été fait des travaux de mise en sécurité des spectateurs.

En 2017, le projet a été ouvert vers du multiculturel, du fait de l'investissement par rapport au nombre de courses. Le projet doit servir toute l'année à toutes formes d'expressions. Un comité de pilotage a été réuni avec les membres de la fédération de course camarguaise. Un cabinet d'architecte a été recruté, plutôt spécialisé sur les salles de spectacle. Le groupe de travail a été scindé en deux : tradition camarguaise et spectacle/fonctionnement du site. Le cahier des charges de la fédération de course camarguaise a été respecté.

Le repositionnement des arènes a été validé, conformément à l'étude de définition urbaine de 2003 : la partie distale de l'espace gare a été racheté et classé comme pouvant recevoir un équipement public, les réseaux ont été tirés etc.

Des arènes sont un gros investissement : 1000€ la place quand on se limite à la partie gradins en tubes. Environ 1M d'euros étaient donc envisagés pour Saint-Christol. La question de l'ombre a été posée, le toril à cases, la piste ovale. Ces arènes se placent dans un volet de formation, pour des taureaux et des razeteurs en devenir, des arènes de village qualitatives. La question de la couverture a été envisagée mais jugée non pertinente eut égard au prix, au nombre de jours de pluie, et à la tradition camarguaise.

Le projet a été intégré dans un projet d'aménagement global : déplacement des arènes, libération de l'espace centre, création d'une place... Cela permet d'aller chercher des financements que l'on n'aurait pas eu dans le cas contraire. Cet espace rayonne bien au-delà de la commune, du fait du lien avec la voie verte. Par ailleurs, il a été décidé de faire rentrer le projet du Théâtres des arènes dans le dispositif Régional Bâtiment Durable Occitanie (BDO), et plus largement d'inscrire le bâtiment dans un Quartier Durable Occitanie (QBO) : usage de matériaux locaux (tels que pourraient être la Pierre de Beaulieu, le bois Douglas de l'Hérault), financés à 80%.

Le projet permet aussi de connecter au centre village par une voie douce un lotissement déconnecté : le Clos des Vignes.

Le projet s'élève à 1.4M, mais du fait de l'ensemble des dispositifs, avec un taux de financement attendu de 80%, soit un reste à charge de 300 ou 400000€ pour la commune. La commune pourra réaliser un emprunt, ce qui est possible du fait de la capacité d'endettement, avec un coût annuel de 10 000€. M. le maire présente le projet remis par l'architecte – 550 places assises.

Concernant la gestion du lieu, deux modes de régie envisagés : municipale et en partie externalisée (délégation de la structure pour de l'évènementiel moyennant un loyer).

Pour précision, au niveau des subventions de la région, les arènes sont maintenant considérées comme un équipement sportif, celles d'Entre-Vignes seront pilote.

M. le Maire expose que le plan de financement en cours de finalisation devrait permettre une couverture à hauteur de 80% de la dépense. Le projet s'inscrit dans une démarche novatrice et durable, avec des circuits courts d'approvisionnement en matériaux.

L'atelier d'architecture Artelabo a été retenu pour mener à bien ce projet avec un forfait de rémunération de 9,893% auxquels s'ajoutent une mission complémentaire à hauteur de 0,857%.

L'avant-projet définitif a été remis, il fait apparaître un montant estimé de travaux de 1.4 millions Hors Taxes. L'augmentation par rapport à l'enveloppe initiale tient à l'inscription du projet dans la perspective NoWatt, laquelle est largement soutenue par la région.

Une consultation sous la forme d'un marché négocié alloti sera lancée prochainement. Il est précisé qu'un an de travaux sont nécessaires.

Conformément à la réglementation, la rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixée par avenant au plus tard lors de l'approbation de l'APD.

Taux de rémunération de la mission de base : 9,893% – Taux mission complémentaire : 0.857% - Mission complémentaire NoWatt : 0,465 % La rémunération définitive du maître d'œuvre s'élève donc à 157 010€ HT. Les tableaux de répartition sont joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de la création du théâtre des Arènes et arrêter le coût des travaux à un montant prévisionnel de 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC ;

Approuver l'avenant actant la rémunération définitive du maître d'œuvre et autoriser le Maire à le signer ;

APPROUVE l'augmentation de l'autorisation de programme et l'ARRETE à 1 837 010 € TTC pour les années 2018 (134 000€), 2019 et 2020 intégrant l'ensemble des dépenses : marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre, missions techniques réglementaires (OPC, SPS, CT), sondages sols, mobilier et équipement, aménagements intérieurs.

2019_32 Adhésion à l'agence départementale Hérault Ingénierie

Rapporteur : M. le Maire, JL Bergeon

Hérault Ingénierie, est une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif, créée pour apporter aux collectivités territoriales (communes et EPCI) une assistance d'ordre technique, juridique ou financière (art 3232-1 du CGCT).

Il s'agit de permettre aux collectivités adhérentes de mener à bien des projets de qualité qui participent au développement des territoires mais trop complexes à réaliser en régie. Cette agence technique a vocation à accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, mais également de la voirie, de l'habitat ou d'autres thématiques. Cette assistance peut être d'ordre technique, juridique ou financier (hors champ concurrentiel).

Hérault Ingénierie est un Etablissement Public Administratif, composé de membres du département, des communes et des EPCI et qui sont réunis au sein d'une assemblée générale. Le Conseil d'administration est composé de 9 élus : 5 du collège départemental, 2 du collège des communes et 2 du collège des EPCI. Hérault Ingénierie est présidé par Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de Gignac, assisté de deux vice-présidents : un représentant du collège départemental, Pierre BOULDOIRE, Conseiller départemental du canton de Frontignan, 1er Vice-Président aux solidarités territoriales, et un représentant du collège des communes et EPCI, Frédéric ROIG.

Les collectivités héraultaises peuvent devenir membre en adhérant de façon annuelle à Hérault Ingénierie. Cela leur permet d'avoir accès à un service d'information générale mais aussi à un accompagnement plus spécifique à la demande. Les prestations peuvent nécessiter une facturation supplémentaire, selon un barème prédéfini.

Hérault Ingénierie propose des prestations de conseil et d'assistance au service des collectivités adhérentes tant en amont qu'en aval d'un projet. En mobilisant les expertises départementales, Hérault Ingénierie permet de consolider la faisabilité, de définir un programme d'aménagement, de poser le cadre de la commande publique, ou de porter conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réception des travaux. L'agence n'intervient pas en maîtrise d'œuvre mais en assistance aux maîtres d'ouvrage.

L'adhésion sera de 0.30€ par habitant, basé sur la population DGF 2018 soit 2232 habitants, soit 669.60€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion à Hérault Ingénierie au titre de l'année 2019
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents utiles à la réalisation de cette décision.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au BP2019.

2019_33 Désignation de représentants – Suppléants SIERNEM

Rapporteur : Olivier Conge, 1^{er} adjoint

Nous avons lors du dernier conseil désigné des membres titulaires pour représenter la commune au SIERNEM. Le syndicat souhaite que soient également désignés 4 suppléants.

Je vous invite à désigner les suppléants : Eric Gasiglia, Sandra Frus, Christine Razon, Patrice Hequet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne les suppléants présentés pour le représenter au Siernem en cas d'empêchement des titulaires.

2019_34 Lieu de réunion du conseil municipal

Le lieu de réunion du conseil municipal est défini, depuis la loi du 20 décembre 2007, comme étant la mairie de la commune. La règle est ainsi arrêtée dans le cadre de l'article L.2121-7 du CGCT.

Deux aménagements à ce principe sont toutefois envisageables, l'un concernant le changement définitif du lieu de réunion du conseil, l'autre permettant d'envisager des dérogations à titre exceptionnel. D'une part, le changement définitif de lieu résulte des dispositions du CGCT qui précise, en son article L.2121-7, que le conseil municipal « peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu » sous plusieurs conditions cumulatives. Le texte prévoit ainsi que cet autre lieu soit nécessairement situé sur le territoire de la commune et qu'il ne contrevienne pas au principe de neutralité. Il énonce également deux conditions

relatives à l'accessibilité et la sécurité des lieux, ainsi qu'à la nécessité de pouvoir assurer la publicité des séances.

Afin d'éviter de chauffer et monopoliser la salle polyvalente pour les conseils municipaux, il est proposé de transférer le lieu de réunion du conseil municipal dans la salle du foyer rural à Vérargues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le transfert du lieu de réunion du conseil municipal de la salle polyvalente au foyer à Vérargues.

Informations diverses

1 - Information bien vieillir

M. Raynaud présente le projet. Les populations sont largement vieillissantes, il est donc nécessaire de mettre en place une approche d'innovation sociale de proximité. Il s'agit de prévenir la dépendance. Le projet est la création d'un lieu ressource, actuellement dans l'ancien local kiné à Saint-Christol. Ce n'est pas du médical, mais du social, ceci dit, des actions médicales peuvent être coordonnées dans le projet. Ce lieu d'accueil permet de soutenir et écouter les aidés mais aussi les aidants (+ de 40% meurent avant les aidés), permet de repérer des situations à risque de fragilité sociale et financière et faciliter la coordination des actions de terrain (diagnostic de logement, aide aux déplacements, coordination avec les médecins, kinés, infirmières, aides domicile ...). Il faut du personnel dans ce lieu ressource. Un agent va commencer un accueil quelques heures par mois.

M. Esteban rappelle qu'une parcelle disponible à proximité de la mairie à Vérargues sera étudiée pour accueillir ce dispositif.

M. Bergeon indique qu'aujourd'hui il faut proposer une offre adaptée aux personnes qui ont plus de 60 ans et qui représentent environ 30% de la population. Ils permettent aussi la vie locale, les commerces, etc.

Une étude a été réalisée pour un diagnostic sur Saint-Christol, à reproduire sur Vérargues. 410 questionnaires distribués aux + de 60 ans avec 34 % de retours. Celle-ci montre notamment que les gens veulent pouvoir rester dans le village mais constatent le problème d'adaptation du logement. Ils souhaitent donc soit adapter leur logement, soit bénéficier d'un logement plus petit/adapté...

Des cycles de conférences ont été faites, à reproduire. Semaines de prévention avec médecins et psychologues détachés de l'AGIR Arccor. Activités physiques adaptées, ateliers équilibre et ateliers médimoov mis en place (nota : les résultats seront bientôt présentés, 80% des gens ont progressé dans leur motricité en trois mois, le projet est aussi adapté pour travailler la mémoire).

2 - Projet jardin des métropoles

Jean François Blanchet, BRL, a été rencontré, ainsi que Dominique Granier, président de la chambre d'agriculture. Un audit du foncier disponible sur la commune d'Entre-Vignes peut être réalisé, en association avec la SAFER Occitanie.

La fonction nourricière de la terre doit être associée à la question de la transformation. La question du paysage doit aussi être intégrée (cf. la charte de Franquevaux, Costières de Nîmes). Un projet de légumerie pourrait émerger sur la commune, porté par un privé. Il s'agit de transformer les légumes (Nettoyage, conditionnement) pour aller du producteur aux écoles en circuit court etc. par exemple.

Une aide foncière peut être envisagée. La commune doit être un facilitateur, avoir un vrai projet politique et permettre de faire venir des opérateurs, qui proposent des emplois non délocalisables. Il faut soutenir les circuits courts.

Par ailleurs, les structures type légumerie peuvent aussi proposer des emplois à des personnes handicapées, donc un volet social.

3 - Réorganisation administrative

Un regroupement des personnels administratifs est nécessaire sur le rez-de-chaussée à Vérargues, en conservant un accueil à Saint-Christol, dans une phase transitoire en attendant la mise en place d'une mairie définitive.

4 – Platanes – Noria à Vérargues

Des devis sont en attente pour un aménagement du site, sur la base desquels nous demanderons des subventions. Les platanes vont jusqu'à la cave coopérative du muscat, et les pistes VTT.

5 – La Poste – Patio de la Fontaine à Saint-Christol

Un chiffrage est en cours pour accessibilité de la Poste : accueil PMR mairie et guichet Poste de façon temporaire. Par ailleurs, le bâtiment du Patio de la Fontaine serait en cours de reprise. Le rez-de-chaussée a été proposé à la municipalité (400m2 de plain-pied accessibles). L'intérêt est que le porteur de projet doit toutes les taxes d'aménagement, de raccordement. Si c'est une opération quasi blanche, la question sera abordée avec le conseil municipal, pour l'accueil PMR.

RV le 20 février avec la Poste pour la convention de présence postale. RV le 18 mars pour parler des tiers lieux (ex : espaces de coworking etc.) : la Poste propose d'être tiers lieu dans son projet national. La vieille Poste actuelle ne correspond pas, donc il faudra envisager soit Le Patio, si c'est intéressant, soit le nouvel espace sur la place (projet Elan).

6 – PLU

Il faut relancer le PLU en lien avec le CAUE.

Une révision est engagée à Saint-Christol, cette révision peut être finalisée (problématique de finalisation du SCOT). Parallèlement, il faut relancer un PLU pour mener à bien les projets pour Vérargues.

7 – Viavino

Rappel : le projet a été conduit et est porté par la CCPL (pas de poids sur le budget communal). Par contre, la gestion publique interdit certaines recettes. Un EPIC (Etablissement Public d'Intérêt Commercial) a été créé, mais qui n'est pas suffisant. La collectivité encaisse en gros 200 000€ pour 180 000€ d'emprunt. A partir d'avril, un nouvel acteur reprendra sous un autre modèle de gestion et gèrera à la fois la restauration mais aussi l'évènementiel. Le restaurateur actuel arrête donc. L'EPIC ne conservera en gestion que la partie « pédagogique », avec une baisse de 5 salariés à 2 donc une baisse de moitié des coûts de fonctionnement. Beaucoup d'écoles et centres de loisirs sont reçus, volet qui ne peut être rentable. Il est probable que la collectivité se désengage progressivement au profit d'une DSP.

8 – Médiathèque

M. Sauvaire présente le projet de médiathèque, l'historique du site, le plan de financement, et l'APD. Le marché sera lancé dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 21h40.

La secrétaire de séance
Sandra FRUS



M. le Maire
Jean-Luc BERGEON

